Délégation Centre-Val de Loire

Le directeur

Affaire suivie par : **Sylvain CORRE**
Tél. : **02.38.78.94.84**
Courriel : *sylvain.corre@cnfpt.fr*

Orléans, le 31 août 2023

NOTE à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Services,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires de Mairie,
des collectivités de la région CENTRE-VAL DE LOIRE

Objet : Seconde campagne de PRE-INSCRIPTION des candidats à une préparation à un concours ou à un examen professionnel

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la délégation Centre-Val de Loire du CNFPT ouvre la seconde phase du recensement 2023 pour les inscriptions aux préparations aux concours et examens professionnels qui seront mises en œuvre courant 2024/2025.

Les inscriptions aux préparations aux concours et examens recensés au cours de cette seconde phase seront ouvertes **du 1er septembre au 15 octobre 2023.**

Ce recensement, pour l'ensemble des filières, s'appuie sur le calendrier prévisionnel des concours et examens organisés par les Centres départementaux de gestion mis à jour.

L'organisation systématique de tests d'orientation pour tous les concours et examens (à l'exception des concours sur titres) permettra de proposer un parcours de formation adapté aux besoins de chaque agent.
Ces tests auront lieu en présentiel (si les conditions sanitaires le permettent) pour les agents de catégories C, la semaine du 4 décembre 2023 ; et seront maintenus entièrement à distance sur la plateforme FORMADIST pour les catégories A et B, la semaine du 27 novembre 2023.

Les résultats obtenus aux tests de positionnement orienteront les candidats :

- soit vers un accès direct en préparation ;
- soit vers un accès à une formation dite « tremplin », de catégorie A, B et C, pour les agents dont le résultat permet de supposer qu'ils aborderont la préparation dans de meilleures conditions après avoir participé à cette formation Tremplin (il s'agit d'un parcours réalisé en amont de la préparation et qui permet d'intégrer ensuite directement la préparation) ;
- soit pour les agents de catégorie C, vers le PASS FORMATION ;

- soit pour les agents de catégories A et B, vers une « redéfinition » du projet de concours lorsque les résultats aux tests ne permettront pas de mettre en œuvre, dans l'immédiat, le projet visé.

La plaquette de présentation de l'offre proposée pour les années 2024/2025 vous indique les périodes de tests et de formations tremplins, les grades ouverts au recensement et les codes à utiliser pour l'inscription.

Le recensement est dématérialisé et accessible à partir de la plateforme des inscriptions en ligne (IEL) (https://inscription.cnfpt.fr/), via le menu :
Mes inscriptions / Dispositifs préparation concours / examens professionnels

Le service accompagnement des parcours professionnels se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : sapp@cnfpt.fr

Je vous remercie de bien vouloir procéder à une large diffusion de ces informations auprès des services et agents concernés au sein de votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe OURSIN